

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

**Ville de Montréal**

Séance tenue le 12 février 2003

Numéro de la résolution CE03 0246

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) », afin de soustraire l'obligation commerciale au rez-de-chaussée des bâtiments et de modifier l'intensité commerciale, pour le tronçon de la rue Jarry, entre les limites ouest des terrains bordant la rue Saint-Hubert et les limites est des terrains bordant l'avenue Christophe-Colomb, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1032799005  
40.005

Francine SENÉCAL

Me Jacqueline LEDUC, avocate

\_\_\_\_\_  
Vice-présidente du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Greffière